

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025

Délibération n° 2025_107
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DROP DE BETON

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIÉS, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 7

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIÉS, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER, Eric SARRAUTE à Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT

Madame Anne-Eugénie GASPARD, Adjointe au Maire, Déléguée à la Vie associative et à la Cohésion sociale, informe l'Assemblée que l'association Drop de béton, dont l'objet est d'utiliser le rugby comme vecteur d'insertion sociale et professionnelle notamment pour la jeunesse et les publics en difficulté, de citoyenneté et d'égalité, a sollicité la Ville pour une subvention exceptionnelle afin de la soutenir face à la situation budgétaire très difficile à laquelle elle est confrontée.

Ce déficit s'explique par le développement de l'association depuis deux ans entraînant une forte hausse des charges et des produits d'exploitation qui n'augmentent pas aussi vite. Si l'activité de l'association et son utilité sociale sont unanimement saluées, Drop de Béton rencontre des difficultés pour stabiliser son modèle économique avec des prestations et des financements qui se révèlent fragiles ou trop ponctuels.

Drop de béton intervient sur l'ensemble de la Ville, avec des actions spécifiques essentiellement dans les deux quartiers prioritaires (QPV). Les actions de l'association visent à valoriser les comportements positifs d'intégration, de citoyenneté, d'acceptation des différences, d'hygiène de vie, d'éducation et de formation professionnelle.

Le partenariat entre la Ville et l'association est formalisé dans une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens, renouvelée en janvier 2025 pour 3 ans, permettant d'accompagner l'association dans la mise en œuvre des programmes suivants : Rugby citoyen, Handi rugby, La passe à elle, Pass sport.

Une subvention de fonctionnement lui est attribuée chaque année par la Ville. Elle est de 67 000 € pour 2025, à laquelle s'ajoute un financement dans le cadre de la politique de la ville (exonération TFPB) de 8 000 €.

Le bilan financier de l'association a été fortement déficitaire en 2024 ce qui a impacté ses fonds de roulement. L'exercice 2025 s'est engagé avec des créances qui apparaissent difficiles à recouvrer et des financements qui ne sont pas encore confirmés.

Une subvention exceptionnelle de 10 000 € permettrait de confirmer le soutien fort de la Ville à l'association afin de consolider son activité et ses actions en direction des publics des QPV.

Les crédits sont inscrits au budget principal de la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 12 juin 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Drop de béton d'un montant de 10 000 € afin de soutenir l'association dans ses difficultés financières et lui permettre de mettre en œuvre les actions prévues sur la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

N'a pas pris part au vote : Monsieur Alain CHARRIER

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/25
ID 033-213302813-20250623-10675-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025



David CHARBIT
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.